

Motion présentée par les représentants élus des personnels d'éducation

La dotation allouée au lycée Marguerite de Flandre de Gondécourt est très insuffisante sur deux points :

- **Du point de vue quantitatif** : cette dotation ne permet pas d'offrir aux élèves, répartis par « paquet » de 35 élèves, l'ensemble des enseignements obligatoires. De plus, cette dotation n'offre pas non plus la possibilité pour eux d'avoir des enseignements en groupes à effectifs réduits : 7h en 1^{ère} L et 7 h en 1^{ère}Es et 9h en 1^{ère} S.

Par exemple : notre établissement a une prévision de 44 élèves en première L, le fait de diviser par paquet de 35 élèves la dotation des enseignements obligatoires ne donne pas à ces élèves l'ensemble de l'horaire nécessaire pour les horaires spécifiques à cette série, il en est de même avec les deux autres séries. Ainsi, nous pouvons chiffrer le manque à 64 heures.

- **Du point de vue qualitatif** : la diminution de la dotation par rapport à l'an dernier, alors que nous gagnons 9 élèves, ne s'est faite que sur la base d'une diminution des heures postes (perte de 99 heures postes). Ceci va causer de graves problèmes dans certaines disciplines.

Par exemple, il ne sera pas possible d'assurer l'ensemble de ces heures supplémentaires dans des disciplines où des enseignants se trouvent à temps partiel ou en allégement de service, ces personnels ne pouvant assurer d'heures supplémentaires : les SES en sont l'exemple type.

La mise en place de la réforme en première, que nous avons toujours combattue, va prendre du temps avec des mises en œuvres différentes et donc chronophages avec notamment le travail particulier à faire en accompagnement personnalisé. Ce temps de travail ne permettra pas d'assurer ces heures supplémentaires ou ce sera au détriment des élèves.

Enfin, de nombreux compléments de service vont mettre en péril le travail d'équipe présent dans l'établissement et là encore ce seront nos élèves qui vont pâtir de cela.

Par exemple, comment cautionner un complément de service de 9h en italien alors que seuls 2 collègues ne pourront prendre ces 9 heures supplémentaires ?

Nous demandons donc une audience au rectorat dans les plus brefs délais afin de pouvoir chiffrer plus précisément les besoins dans l'établissement et les contraintes liées aux personnels de l'établissement.